



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-165**

Séance publique du

20 mai 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1211828-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ALSH - ADOPTION D'AVENANTS

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Dominique AUGÉY, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Solène TRIVIDIC à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Sellam HADAOUI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayane BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Education Enfance Petite
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ALSH - ADOPTION D'AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La politique « Enfance Petite-Enfance » s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la Ville d'Aix-en-Provence en soutenant des initiatives émanant d'opérateurs associatifs locaux en direction des publics visés, par l'octroi de subventions de fonctionnement général et de subventions de projets.

La CAF et la Ville ont pour objectif commun d'accompagner les actions et les dispositifs en faveur du bien-être et du développement des plus petits, des enfants et de la jeunesse. Cet objectif est décliné dans un contrat pluriannuel d'objectifs et de financements. Le cadre contractuel de ce partenariat évolue à compter de 2022.

Le Contrat Enfance Jeunesse relatif aux actions petite-enfance, enfance et jeunesse signé pour quatre ans a pris fin le 31 décembre 2021. Il est aujourd'hui remplacé par une Convention Territoriale Globale dont l'objectif est d'élaborer le projet social du territoire et traiter des aspects plus larges que le Contrat Enfance Jeunesse en intégrant la parentalité, le logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le handicap.

Ainsi, outre sa participation au fonctionnement des établissements d'accueil municipaux de la Petite-Enfance gérés par la voie d'une délégation de service public, la Ville est attachée au développement d'initiatives privées, et notamment au fonctionnement des associations œuvrant en direction de la Petite-Enfance et de l'Enfance, notamment celles qui développent des Accueils Collectifs de Mineurs.

Les ACM - Accueils Collectifs de Mineurs contribuent au développement du volet Enfance de la Convention Territoriale Globale. Ces accueils englobent les ALSH – Accueils de Loisirs Sans Hébergements et les séjours. Ils fonctionnent sur les temps périscolaires, extra scolaires. Ils sont intégrés au Projet Éducatif de Territoire de la Ville et son Plan Mercredi. Ils développent des programmes accessibles, ludiques et éducatifs aux bénéficiaires des 1 200 enfants accueillis en moyenne de façon complémentaires aux temps d'école sur des activités diversifiées : sport, pratiques artistiques, musiques, jeux, activités d'éveil, sorties culturelles et de découvertes...

Par délibérations du Conseil Municipal du 10 février 2022 (DL.2022-38, DL.2022-43) et du Conseil Municipal du 7 avril 2022, un premier acompte a été adopté pour le fonctionnement de 6 ALSH portés par 4 associations.

Les avenants proposés ci-après permettront de poursuivre le développement et l'amélioration de ces accueils adaptés aux besoins des familles aixoises sur le territoire.

Les attributions de subventions proposées de façon détaillée dans le tableau ci-après, sont calculées en fonction des montants évalués par la Ville et la CAF dans le cadre du glissement du Contrat Enfance Jeunesse vers la Convention Globale Territoriale pour la période de septembre à décembre 2022.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes détaillées dans les tableaux ci-joints.
- **DIRE** que la somme de **71 420 €** (soixante et onze mille quatre cent vingt euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12051 « Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** les avenants correspondants.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Education, Enfance-Petite Enfance, à signer les avenants correspondants, présentés ci-joint.

DL.2022-165 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ALSH -
ADOPTION D'AVENANTS-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 32
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00